

AGIR AVEC FNE ISÈRE POUR LA PROTECTION DES SOLS

Il y a urgence à protéger les sols en Isère. Notre département est soumis, presque partout, à une forte pression foncière. La consommation des sols se poursuit à un rythme soutenu et semble même repartie à la hausse depuis 2018. En 2020, ce sont ainsi 409 ha de terres agricoles qui ont disparu.

UN DOMAINE AVEC DE MULTIPLES FACETTES

La protection des sols inclut plusieurs champs d'action : l'évitement de l'artificialisation, la conservation des sols et l'amélioration de leur qualité pour le monde végétal, la prévention des pollutions et la dépollution.

Ces champs d'action relèvent classiquement de différents secteurs professionnels et réglementaires : l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour la question de l'artificialisation, l'agriculture et la foresterie pour la qualité (biodiversité et matière organique) des sols, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour la prévention des pollutions industrielles et la dépollution des sites.

La protection des sols est donc un domaine transversal, avec de multiples facettes, ce qui ne facilite pas son appréhension tant par les pouvoirs publics que par les collectivités locales et les associations.

FNE Isère, avec ses partenaires et avec vous si vous le souhaitez, agit sur tout le spectre relatif à la protection des sols.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Nous participons aux dispositifs de concertation (CDPENAF, enquêtes publiques pour les PLU et autres documents de planification ...) avec un plaidoyer récurrent pour valoriser l'habitat et les infrastructures existantes plutôt qu'artificialiser de nouvelles terres. Nous demandons souvent, par exemple pour le PLUI de Grenoble Alpes Métropole, dans le Vercors, la Bièvre ou le Grésivaudan, que des zones classées AU – A Urbaniser – soient en tout ou partie reclassées en zones Agricole ou Naturelle. Comme la Convention citoyenne pour le climat, nous demandons qu'un coup d'arrêt soit donné aux zones d'activités, zones commerciales, zones logistiques. La

relocalisation industrielle doit et peut, presque toujours, au moins en grande partie, se faire sur des zones déjà largement artificialisées.

En cas de projet d'artificialisation manifestement excessif, injustifié (selon nous) ou situé en zone humide, nous pouvons engager un **recours au tribunal administratif**, comme cela a été fait il y a quelques années contre le Center Parc à Roybon. En ce moment, nous avons deux actions juridiques en cours motivées par la protection des sols : dans la Bièvre (contre l'extension du parc d'activité de Bièvre Dauphiné, commune d'Apprieu) et à l'Alpes d'Huez (contre l'urbanisation du secteur Eclose Ouest).

En secteur urbain, nous plaçons pour le maintien et la création d'îlots de fraîcheur. Nous avons ainsi participé, sur le volet accompagnement – éducation, à **une très belle opération, exemplaire, de la commune d'Echirolles** qui a transformé la cour et les abords de l'école Marcel David en remplaçant bitume et béton par du sol vivant, végétalisé, perméable à l'eau.

Inversement, nous pouvons nous associer à des collectifs revendiquant la protection de parcelles avec des sols vivants, boisés, à usage d'agrément ou de jardins familiaux. Les cas sont assez nombreux car la population est de plus en plus sensible aux besoins de nature en ville, de lutte contre les îlots de chaleur, alors que l'urbanisme poursuit les constructions sur sa lancée selon des schémas de planification établis il y a des années, sans prise en compte réelle de la protection des sols. Dans cette logique d'accompagnement de collectifs locaux, nous nous sommes impliqués, par exemple, à Bourgoin Jallieu (préservation des cèdres du Parc Loire), à Salaise sur Sanne (zone d'activité Inspira), Echirolles (parc des Ecoreuils), Saint-Martin le Vinoux (jardins de la Buisseratte), Gières (rue de la gare).

Nos avis relatifs aux infrastructures de transport sont aussi largement déterminés par l'objectif de protection des sols, comme nous l'avons exprimé récemment, par exemple, lors de l'enquête publique pour l'aménagement de la RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute.

AGRICULTURE ET FORESTERIE

Nous plaçons pour des pratiques agricoles et forestières respectueuses de la vie dans les sols. Ces actions sont menées surtout avec les réseaux régionaux de FNE AURA.

Concrètement, cela veut dire, par exemple, valoriser l'agroécologie et l'agriculture de conservation (sans labour), étudier de près la méthanisation qui peut avoir comme effet un appauvrissement de la matière organique dans les sols (voir le méthascope de FNE), s'opposer aux coupes rase en milieu forestier, éviter la monoculture de résineux qui acidifie les sols.

CONNAÎTRE ET RÉPARER LA POLLUTION DES SOLS

Le recensement des sites pollués est très lacunaire. La dépollution des sols sur les anciens sites industriels ou les décharges reste extraordinairement lente et rare au regard de l'ampleur du problème. Il y a là un immense champ d'action, d'autant plus difficile que les pouvoirs publics sont souvent réticents à jouer la transparence sur les pollutions. La doctrine actuelle de l'Etat privilégie la « mise en sécurité » des sites pollués : la dépollution est considérée comme trop coûteuse, voire contre-productive avec des risques de diffusion des polluants, mieux vaut (selon cette doctrine) confiner les sols polluants.

Le sujet est complexe. A FNE Isère, nous l'avons abordé, par exemple, via notre participation à une très longue étude sur la pollution des sols dans le sud grenoblois autour des plateformes chimiques. Il s'avère que certains sols sont impropres à un usage de maraîchage familial, mais les acteurs publics peinent à communiquer cette réalité sanitaire à la population et à en tirer les enseignements. Nous y reviendrons dans un prochain article.

AGIR AVEC NOUS

Manifestez votre intérêt pour une thématique (aménagement du territoire et urbanisme, agriculture, risques industriels) ou un secteur géographique particulier.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Portail de l'artificialisation des sols, site public, avec des bases de données en accès libre sur la consommation foncière depuis 2009 par commune : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Sols pollués, Menaces sur les populations et la biodiversité, par Laura Verdier. Editions Dunod, 2021.

Lexique :

CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

PLU : Plan Local d'Urbanisme

ZAN : Zéro Artificialisation Nette